

Ma commune est une commune paysanne



Photo Entraide et Fraternité lors de la Petite Foire de Semel 2018.

Jean-François Lauwens¹
Août 2018

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

¹ Chargé de communication à Entraide et Fraternité.

Lors de la Petite foire de Semel, qui sert d'aiguillon alternatif à la grande Foire agricole de Libramont, le Mouvement d'Action Paysanne (MAP), qui se veut aussi citoyen, a présenté en cet été 2018, une charte « commune paysanne » qu'elle souhaite faire adopter par les futures majorités communales. Cette analyse se penche sur le contexte et les raisons de la parution de cette charte ainsi que sur son contenu.

Créée en 1926 pour promouvoir le cheval de trait, la Foire agricole de Libramont a totalement changé de dimension au cours des dernières décennies : 300.000 m², 800 exposants, 204.000 visiteurs cet été (avec un pic à 220.000)². Rendez-vous désormais incontournable pour les décideurs politiques, pour les agriculteurs, mais aussi pour les familles qui veulent découvrir les facettes d'un métier parfois oublié, voire négligé, la grand-messe luxembourgeoise assume aussi l'image d'une agriculture « moderne » certes mais avec ce que cela implique en termes d'agriculture intensive voire industrielle, faisant la part belle aux OGM, aux multinationales et aux enseignes de supermarchés.

C'est en réaction à tout cela que, en 2011, le Mouvement d'Action Paysanne (MAP) a créé une « petite foire » alternative. Le MAP³ est une association de paysans mais aussi de citoyens engagés, notamment au titre de consommateurs. Il a créé une École paysanne indépendante et est membre actif de la coordination européenne de la Via Campesina, mouvement paysan international qui a vu le jour en 1993⁴.

Pourquoi une petite foire ?

« Tout a commencé par une réaction collective à la Foire de Libramont, explique Catherine Tellier, coordinatrice de la Petite foire paysanne. Quelques éleveurs et agriculteurs participants se sont spontanément rassemblés à l'entrée du site car leurs valeurs ne s'y retrouvaient plus. La 'grande' foire était devenue surdimensionnée, trop industrielle et productiviste, et non plus paysanne. De ce groupe de protestation constructive, est venue l'idée de créer la Petite foire : un rendez-vous mettant à l'honneur une agriculture éthique et paysanne. (...) L'agriculture paysanne que nous défendons a une mission nourricière, tout en revendiquant l'emploi, le respect de l'environnement, l'aménagement du territoire, la qualité du produit et la satisfaction des consommateurs. Ici, l'objectif premier n'est pas de vendre et d'acheter. On vient avant tout pour apprendre et échanger. Nous voulons partager le savoir, le savoir-faire, les espoirs et les innovations pour que chacun reparte avec les possibilités de les faire grandir.⁵ »

Désormais installée à Semel (Neufchâteau), à quelques kilomètres de Libramont, hébergée sur les terres de la ferme Buffl'Ardenne, la Petite foire paysanne a accueilli 8.000 personnes les 28 et 29 juillet 2018 parmi les stands des paysans, des producteurs, des artisans et artistes, des associations militantes (dont Entraide et Fraternité)⁶ : *« Visiter la Petite foire de Semel le matin et débarquer à la grande Foire de Libramont l'après-midi, c'est vivre un choc pour ainsi dire culturel.⁷ »*

Si les deux lieux semblent diverger en termes d'approche de l'agriculture et de ses problèmes économiques (« Pour nous, la solution, c'est de multiplier les fermes, pas de les agrandir »,

² <https://www.foiredelibramont.com/>

³ <https://lemap.be/>

⁴ <https://viacampesina.org/fr/>

⁵ « La 'petite paysanne', l'autre foire », Aurélie Comps, dans *L'Avenir* édition Luxembourg, 27 juillet 2018.

⁶ <https://lapetitefoire.lemap.be/>

⁷ « La petite foire, une parenthèse loin de l'agitation de Libramont », Lydie Picard, dans *L'Avenir* édition Luxembourg, 30 juillet 2018.

dit Catherine Tellier⁸), les décideurs politiques sont de plus en plus nombreux à se montrer à l'écoute de ce qui se dit à Semel : si, cette année, le premier ministre Charles Michel et le ministre-président wallon Willy Borsus (tous deux MR), issus de régions agricoles, se sont contentés d'aller à Libramont, le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio (CDH), et les deux coprésidents d'Ecolo, Zakia Khattabi et Patrick Dupriez, ont aussi assisté à l'inauguration de la Petite foire.

La Petite Foire a été le lieu de lancement public (aux décideurs politiques et aux citoyens) d'un nouvel outil lancé par le Mouvement d'action paysanne : la « Charte Commune paysanne »⁹. « *A la Foire, on vous demande toujours de l'argent, mais, ici, à la Petite foire, on ne vous demande pas de moyens mais juste de la reconnaissance* », tel était le message à destination des décideurs politiques lors de cette inauguration. Et tel est effectivement le message de cette charte.

Pourquoi une charte Commune paysanne ?

L'actualité récente -on pense au scandale Veviba qui a secoué la Wallonie au printemps¹⁰- a renforcé la vision d'une agroécologie paysanne, rempart face aux dérives de la grande production et de la grande distribution : « *L'agroécologie paysanne est un levier et un pilier de la sauvegarde de notre environnement, un outil de résilience pour que nos sociétés puissent continuer à vivre, à produire et à nourrir décentement aujourd'hui et dans le futur.*¹¹ »

La démarche du MAP est une démarche citoyenne basée sur l'interpellation des futurs élus (ou en tout cas des candidats) aux élections communales du 14 octobre 2018. Une stratégie en deux temps est proposée : conscientiser des citoyens afin qu'ils présentent la charte aux différentes groupes politiques de leur entité au des élections puis, interpellier les conseils communaux une fois qu'ils auront été installés en janvier 2019. « *Il y a, à force de travail citoyen, des communes hors du CETA et du TTIP, hors du nucléaire et des communes hospitalières : est-ce qu'il peut y avoir des communes paysannes ?* », interroge en forme de défi Alain Dangoisse, une des chevilles ouvrières du MAP.

Ce n'est faire injure à personne de dire que les édiles communaux ont souvent le regard rivé sur des enjeux locaux bien plus que sur des causes qui, à leurs yeux, les dépassent. C'est même ce que l'on attend d'eux. Depuis quelques temps, toutefois, on constate une recrudescence de prises de position communales nées d'initiatives citoyennes sur des sujets plus vastes. Cela peut parfois avoir l'air risible : « *Watermael-Boitsfort commune hors du CETA* » prête par exemple à sourire quand on sait qu'il s'agit d'un traité entre, d'une part, l'Union européenne, et, de l'autre, le Canada. Cependant, on peut y voir aussi un signe de vitalité démocratique comme E&F l'a déjà souligné notamment dans son analyse sur le TTIP en ...¹² : le pouvoir le plus proche des gens peut aussi servir à conscientiser ceux-ci au sujet des questions majeures internationales ayant des conséquences concrètes localement. Le résultat n'est pas anodin puisqu'il aboutit à des débats locaux et, surtout, à voir nombre de personnes qui suivent peu l'actualité, être au courant de la nature de tel traité ou de telle problématique internationale.

⁸ Id.

⁹ <https://chartecommunepaysanne.lemap.be/>

¹⁰ <https://www.lecho.be/dossiers/scandale-veviba.html>

¹¹ « Charte Commune paysanne », Mouvement d'action paysanne : <https://chartecommunepaysanne.lemap.be/>

¹² Voir l'analyse d'E&F de Maxime Caudron « [TTIP : quand les communes se lèvent](#) », avril 2015.

L'initiative citoyenne, mode d'emploi

Les lois communales ont été ainsi faites que le citoyen peut, sans trop de difficultés, interpellier ses édiles communaux et les forcer à répondre à ses questions. Cela concerne toutes les questions liées aux enjeux locaux mais éventuellement d'autres¹³, plus larges, pour autant bien sûr que l'intérêt communal soit concerné (ce qui permet alors d'ouvrir la porte à des sujets comme ceux évoqués ci-dessous mais cela reste à l'appréciation du collège communal¹⁴). Les bourgmestre et échevins sont tenus de répondre à l'interpellation qui leur est faite dès la séance suivant son introduction. En revanche, ils ne sont pas tenus de mener un débat sur la question. L'interpellation doit être déposée par écrit à l'avance mais elle lue oralement en début de séance.

A Bruxelles¹⁵, la signature de 20 personnes domiciliées dans la commune suffit à introduire cette interpellation.

En Wallonie¹⁶, une seule personne suffit à poser une question et cette personne a même un droit de réplique après la réponse du bourgmestre.

Quelles sont les sources d'inspiration de cette charte ?

Voici trois types de sujets d'actualité récents et importants qui ont inspiré la « Charte Commune paysanne ».

Communes hors TTIP et CETA

On a beaucoup parlé ces dernières années des traités de libre-échange conclus par l'Union européenne avec les États-Unis (TAFTA ou TTIP) ou avec le Canada (CETA)¹⁷. Si le premier est actuellement au frigo vu la tournure commerciale donnée à sa présidence par Donald Trump, le CETA est actuellement en phase de ratification¹⁸ un peu partout au sein de l'UE. On sait que nombre d'acteurs de la société civile –dont E&F– ont dénoncé cet accord pour un certain nombre de raisons, les principales étant les risques de voir le mode de fonctionnement des économies nord-américaines (normes sanitaires, agricoles, écologiques...) s'imposer à l'Europe et le fait que les arbitrages sont privés et tiennent compte des seuls intérêts des entreprises plutôt que de ceux des États ou des citoyens. En Belgique, des associations ont milité pour que les communes, comme c'est le cas de près de 2000 d'entre elles dans toute l'Europe, se déclarent « hors zone TTIP et/ou CETA », des panneaux étant disposés à l'entrée de ces communes. Dans les deux cas, si l'on remarque une belle dynamique des communes de Wallonie et de Bruxelles¹⁹, à peu près aucune commune de Flandre n'a suivi le mouvement²⁰.

Communes hors du nucléaire

Depuis le début de son exploitation à des fins domestiques dans les années 70, l'énergie nucléaire a toujours suscité la méfiance même si l'idée a réussi à s'imposer qu'il s'agissait de

¹³ La recevabilité des interpellations est organisée par le collège communal.

¹⁴ Pour rappel, le conseil communal est l'équivalent du « parlement » de la commune tandis que le collège (bourgmestre et échevins) est l'équivalent du « gouvernement ».

¹⁵ <http://www.ejustice.fgov.be/cgi/api2.pl?lg=fr&pd=2006-08-24&numac=2006031391>

¹⁶ http://www.ejustice.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2012042616

¹⁷ Voir les analyses E&F : H. Capocci, « [Le printemps du libre-échange](#) », Juin 2018 ; H. Capocci, « [Saga CETA : quel modèle pour les futurs traités commerciaux européens ?](#) », Mars 2018 ; M. Caudron, « [TTIP-CETA : menacés mais toujours dangereux](#) », juin 2016.

¹⁸ Il a été adopté par la Chambre fédérale ce 19 juillet 2018.

¹⁹ <https://www.cncd.be/Ces-communes-qui-ne-veulent-pas-du>

²⁰ <https://www.toutautrechose.be/ttip/communes-hors-ttip> et <http://macommunehorsceta.be/>

la source d'énergie la plus efficace à grande échelle. Toutefois, après les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima, le sujet de la sortie du nucléaire a connu une nouvelle acuité tant pour des raisons écologiques que pour des raisons de sécurité. Plusieurs pays voisins comme l'Allemagne ont annoncé la sortie du nucléaire mais, en Belgique, les incidents à répétition dus au vieillissement des installations de Doel et de Tihange, doublés de l'impossibilité de trouver un accord politique au niveau fédéral quant à la date de sortie du nucléaire²¹, ont redonné de la voix à ceux qui souhaitent l'arrêt des centrales. Emmenées par le cinéaste Bouli Lanners, une quarantaine de personnalités des milie- notamment aux communes- de suivre l'exemple du conseil communal de la ville de Liège qui, le 26 février 2018, a voté une motion demandant la fermeture immédiate de Tihange 2 et Doel 3 et exigeant le respect du calendrier fixé sur 2025. Dans la foulée, Dison, Verviers, Visé et Ottignies-Louvain-la-Neuve ont adopté le même texte²².

Communes hospitalières

Encore un sujet qui, sans l'initiative citoyenne, serait peut-être passé inaperçu des édiles communaux ; accessoirement encore un sujet qui suscite d'importantes c quoi « grosses » : nombreuses ? spectaculaires ? réactions citoyennes à Bruxelles et en Wallonie et... aucune en Flandre. Comme, on le sait, depuis plusieurs années, les réfugiés, généralement africains, qui n'ont pas introduit de demande de régularisation (rarement exaucée) en Belgique et espèrent le plus souvent rallier la Grande-Bretagne ont pris l'habitude de se retrouver au parc Maximilien, à Bruxelles. Cet afflux de migrants, et les poursuites dont ils sont l'objet de la part des autorités policières, ont eu pour effet de créer une plateforme citoyenne d'hébergement des réfugiés active au quotidien²³. Dans la foulée, le gouvernement fédéral a, fin de l'année 2017, déposé un projet de loi tellement controversé même au sein de certains partis de la majorité (le MR tout spécialement) qu'il a été retiré pour être retravaillé... mais n'est plus réapparu depuis son retrait en février dernier²⁴. Il prévoyait la possibilité pour les forces de l'ordre, avec accord d'un juge d'instruction, d'effectuer des « visites domiciliaires » pour traquer les illégaux, ce que certains ont interprété comme une volonté de passer outre le principe de l'inviolabilité du domicile (en l'occurrence, ici, celui des citoyens hébergeant des réfugiés). L'idée est alors née dans certaines communes de manifester leur refus de ce projet par le vote d'une motion ayant pour effet de refuser l'application des visites domiciliaires sur leur territoire et ce, avec le concours de leur police : 115 villes et communes de Bruxelles et de Wallonie et seulement deux en Flandre, -majoritairement... francophones- ont voté cette motion²⁵. Dans la suite logique de cette mobilisation citoyenne, une Coalition pour la justice migratoire -dont fait partie Action Vivre Ensemble²⁶- a été créée autour du CNCD et a lancé le concept de « communes hospitalières », à savoir d'« *une commune qui, par le vote d'une motion, s'engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut.* »²⁷ À ce stade, 65 communes de Bruxelles et de Wallonie ont adopté cette motion.

²¹ Officiellement, la sortie du nucléaire est prévue pour 2025 à la condition expresse qu'une source d'énergie alternative suffisante soit en place.

²² Voir le site du comité Fin du nucléaire : <http://findunucleaire.be/echo/interpellation.htm>

²³ « Ouvrir sa porte aux migrants : une révolution silencieuse ? », Vivre Ensemble Education, 2017 : https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2017-16_plateforme_citoyenne.pdf

²⁴ <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/visites-domiciliaires-charles-michel-entend-les-remarques-et-veut-prendre-le-temps-5a7344d1cd70f924c7c81f92>

²⁵ <http://www.territoires-memoire.be/root/accueil/derniers-articles/1456-plus-d-une-centaine-de-communes-refusent-les-visites-domiciliaires>

²⁶ <https://www.cncd.be/campagne-justice-migratoire>

²⁷ <https://www.communehospitaliere.be/#1>

Quel est le contenu de cette charte ?

Comme le signale Philippe Genêt, qui porte également ce projet au sein du MAP et dans sa commune, « *tout le monde est d'accord sur le principe d'une agriculture durable, mais cela, ce sont des mots : il faut à présent passer à des actes concrets au sein des communes.* »

La Charte insiste sur la notion de « *gestion participative des biens communs* » confiés aux élus afin qu'ils en fassent le meilleur usage. Autrement dit, les citoyens sont en quelque sorte copropriétaires de ces « *biens communs* » et ils peuvent influencer l'usage qui en est fait. Ici, le MAP pense essentiellement aux terres que possèdent les villes et communes. Il arrive que les propriétaires de grosses exploitations soient sinon bourgmestre, échevins ou conseillers communaux, en tout cas très influents, notamment du fait de leur poids économique pour l'entité. « *Il faut coloniser les esprits, dit pourtant Philippe Genêt : il y a trop souvent un monopole de la pensée agricole dans les communes.* »

Les auteurs de la « Charte Commune paysanne » envisagent quatre piliers comme autant de leviers d'action :

1. **L'autonomie et la résilience du système agricole** en lien avec la souveraineté alimentaire. « *Notre préoccupation, martèle Alain Dangoisse, est 'Comment se nourrit-on ?'* » Et quel type d'agriculture, de système alimentaire ... promouvoir pour nourrir l'humanité ?
2. **L'accès à la terre**, l'installation et la formation. Quelle est l'utilisation des terres arables, des prairies et des forêts propriétés des communes ? Des « *terres qui pourraient servir de levier de résilience alimentaire et d'une micro-politique de choix agricoles essentiels au niveau communal. La gestion de ces terres est rarement connue des citoyens, transparente, abordable en dehors des conseils communaux.* » La charte envisage aussi la facilitation des installations d'agriculteurs dans la commune par le biais de l'habitat léger²⁸ -souvent mal vu voire interdit- sur le lieu de production, ce qui présente l'avantage d'alléger les dettes des agriculteurs jeunes voire débutants. Le texte vise aussi à promouvoir les nimauculteurs²⁹.
3. **L'alimentation et la consommation** des productions locales. Il s'agit de favoriser les circuits courts et une alimentation de qualité. La commune peut s'engager à recourir aux produits sains et locaux pour ses crèches, écoles, hôpitaux, maisons de retraite, CPAS...
4. En guise d'**alternative à la PAC** (Politique agricole commune de l'Union européenne³⁰), il s'agit de promouvoir cette idée de la Via Campesina qu'est la... « **PAAC** » (Politique agricole et alimentaire commune), qui comprend 13 points³¹ (voir encadré).

²⁸ Bungalows, roulottes, cabanes, caravanes, yourtes...

²⁹ Agriculteurs non-issus du monde agricole. Voir l'analyse d'Entraide et Fraternité à ce sujet : Luis Arenas, « [NIMAculteurs-trices : une nouvelle paysannerie ?](#) », avril 2018.

³⁰ Voir les deux analyses d'E&F sur la PAC : D. Van Der Steen, « [La PAC](#) », juin 2017 et « [Impacts de la PAC](#) », septembre 2017.

³¹ <https://viacampesina.org/fr/pour-une-politique-agricole-et-alimentaire-au-service-des-peuples/>

**« Pour une Politique Agricole et Alimentaire Commune au service des peuples ! »
(PAAC)**

- L'objectif prioritaire de la PAC est d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations européennes, en développant la souveraineté alimentaire à l'échelle des territoires.
- Des paysans nombreux, sur tous les territoires européens, permettront d'assurer une production alimentaire en quantité et en qualité.
- Tous les producteurs doivent et ont la possibilité de s'engager dans des démarches pour une production plus saine et écologique et les soutiens publics doivent permettre la transition pour tous.
- Pour assurer durablement leur métier, les producteurs et productrices ont droit à un revenu décent, basé en priorité sur des prix justes (qui permettent de vivre sans aide pour une majorité de fermes, en dehors des besoins d'investissement et de transition).
- Les instruments de régulation publique des marchés et des productions, comme les quotas ou autres, doivent pouvoir être utilisés de façon pragmatique, pour ajuster l'offre et la demande.
- Les traités de soi-disant « libre-échange » déjà signés doivent être réexaminés. Doivent être mis un moratoire les traités de libre commerce en processus de ratification ou négociation.
- Favoriser le développement de marchés locaux et régionaux solides, ouverts à tous les producteurs, et par l'adoption de normes adaptées aux petits volumes et effectifs réduits. Favoriser l'approvisionnement local pour les cantines publiques et la restauration collective.
- Des outils d'assurances mutuelles, pour tous les producteurs, doivent pouvoir couvrir les risques climatiques ou sanitaires.
- Les soutiens publics doivent être dédiés aux biens publics : emploi, maintien de l'agriculture paysanne et en zone défavorisée, installation de nouveaux agriculteurs, alimentation de qualité, protection de la biodiversité, de l'eau, du climat.
- L'UE doit développer une politique active d'installation d'agriculteurs et agricultrices et d'éleveurs et éleveuses pour le renouvellement générationnel et la vitalité des territoires ruraux.
- Les soutiens publics sont conditionnés au respect des droits des personnes, de l'environnement, du bien-être des animaux. La conditionnalité sociale de l'aide doit être fondée sur le respect du travail et des droits sociaux des travailleurs salariés ruraux, le revenu décent et la non-discrimination des travailleurs migrants temporaires et leurs familles. Aucun soutien pour l'agriculture industrielle.
- Accroître la place des citoyens dans les politiques agricoles et alimentaires, au niveau local (sous forme de conseil alimentaire locaux), national et européen.
- L'innovation doit être entendue et traitée comme une clé pour le maintien de l'agriculture paysanne et le processus de l'agriculture familiale, pour construire un modèle de production agricole et alimentaire socialement juste, durable et sain. Par conséquent, les fonds de recherche devraient être dirigés vers ces modèles d'innovation pour l'agriculture familiale et à petite échelle.

Communiqué de presse de la Coordination européenne Via Campesina, Bruxelles, 12 janvier 2017 :
<https://viacampesina.org/fr/pour-une-politique-agricole-et-alimentaire-au-service-des-peuples/>

Concrètement, pour chacun de ces quatre piliers, les communes sont appelées à s'engager sur les points suivants (à court ou moyen terme), engagements évalués après 2 ans (avril 2020) :

1. **Autonomie et résilience** : l'arrêt de l'utilisation des produits chimiques et OGM, la mise en place de maillage écologique, la création d'une régie communale paysanne et d'une ceinture alimentaire communale.
2. **Accès à la terre** : la protection des terres et leur affectation à un usage agricole, l'accès aux terres agricoles de la commune, la facilitation des démarches d'installation paysanne, la communication publique des terres communales, la défense d'un bail à ferme³² encadré, un renforcement des contacts entre le milieu scolaire et les producteurs.
3. **Alimentation locale** : l'ouverture de nouveaux marchés pour ..., la reconnaissance du SPG (système participatif de garantie³³), l'organisation d'une journée annuelle de la commune paysanne.
4. « **PAAC** » : favoriser l'accès des petits producteurs aux marchés publics, refuser ou freiner l'agrandissement des élevages hors-sol, encourager la vente directe du producteur au consommateur, déclarer la commune hors CETA et TTIP, etc. (voir encadré sur la PAAC)

La charte est désormais entre les mains des citoyens qui peuvent se l'approprier et interpeller leurs (futurs) élus avec l'aide d'associations –dont E&F-.

Car E&F soutient des recommandations promouvant un système alimentaire plus juste et durable. Elle a déjà, par le passé, produit des documents de revendications et mené des actions politiques en direction de décideurs locaux (en faveur des circuits courts, des ceintures alimentaires, des achats publics, etc. : voir sur le [site d'E&F](#) les nombreuses analyses d'E&F à ce sujet). La transition vers ce système nécessite non seulement la bonne volonté de chacun et chacune, mais aussi la prise en compte structurelle et politique des réalités des agriculteurs et agricultrices qui œuvrent, à leur façon, au Nord comme au Sud, pour que l'agriculture paysanne et familiale soit en mesure de nourrir le monde de façon saine et durable et que les paysans et paysannes puissent vivre de leur métier de façon digne.



Photo d'Entraide et Fraternité, Petite Foire de Semel 2018.

³² Voir l'analyse d'Entraide et Fraternité : Doriane Henry de Frahan, « [Le bail à ferme en Wallonie](#) », décembre 2017.

³³ <https://lemap.be/Le-systeme-participatif-de-garantie>